



Objet : Marché public MP 2023-12
Opération : Tentures scéniques de la Maison du Temps Libre

Le Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Jarez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 alinéa (4°),

Vu le code de la Commande publique,

Vu la délibération n° 15/20200617 du 8 juillet 2020 par laquelle M. le Maire a reçu délégation de signature pour toute la durée de son mandat notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la réhabilitation et l'extension de la Maison du Temps Libre et de l'ajout d'une salle de spectacle spacieuse, il est essentiel que la municipalité se dote des équipements nécessaires pour accueillir des spectacles,

Vu la consultation des entreprises en date du 15 juin 2023 et l'analyse des offres en date du 3 août 2023,

DECIDE

Article 1 : De confier la mise en place des tentures scéniques de la grande salle de la Maison du Temps Libre à la société **YES HIGH TECH, 20 rue Saint-Joseph, 42000 SAINT-ETIENNE** pour un montant de 51 565.10€ HT soit 61 878.12€ TTC.

Article 2 : La présente décision a un effet immédiat et s'applique tout au long de la durée légale des garanties correspondantes

Article 3 : La dépense correspondante sera prélevée sur la section dépenses d'investissement du budget communal, opération 202119 réhabilitation et extension de la MTL.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Article 5 : La Directrice Générale des Services, le Responsable des Services Techniques, Madame la Trésorière du SGC Loire Sud et la Société concernée, sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

M. le Préfet du département de la Loire,
Mme la Trésorière du SGC Loire Sud,
La société concernée

Fait à Saint Paul en Jarez, le 28 novembre 2023,

Le Maire
Kamel BOUCHOU

